

La ligue des sociétés de la Croix-Rouge [suite]

Autor(en): **Rougé, B. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **66 (1957)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Passons sur les interminables discussions auxquelles ces faits curieux ont donné lieu et indiquons immédiatement l'explication à laquelle, après bien des traverses, sont arrivés les microbiologistes.

Les virus sont des organismes infiniment primitifs; alors que les animaux et les végétaux, même les plus petits, comme les bactéries, sont capables de fabriquer eux-mêmes, sans secours extérieur, les ferments dont ils ont besoin, les virus, eux, en sont incapables. Les virus ne peuvent donc vivre qu'en parasitant d'autres êtres qui fabriqueront pour eux ces ferments indispensables, les bactéries.

Si l'on introduit un virus dans une culture bactérienne, on voit bientôt se passer ceci: un virus attaque une bactérie (excusons-nous de l'anthropomorphisme de cette expression), il y entre et, pendant un moment, il semble ne rien se passer. Au bout de quelques minutes, la bactérie parasitée éclate et il en sort une nuée de virus nés de sa substance, tandis qu'elle-même est détruite. Que s'est-il passé? Là, encore, il nous faut nous excuser de la manière dont nous présentons les choses qui peut paraître un peu enfantine: dépouillée de tout langage technique, l'explication admise revient à ceci: Le virus, entré dans la bactérie, l'incite à fabriquer de la « substance virus » au lieu de « substance bactérie » et se reproduit ainsi à ses dépens, ce qu'il n'aurait pu faire tout seul.

Si l'on veut cultiver des virus, il faut donc à tout prix les cultiver sur des milieux vivants, bactéries ou, simplement, tissus. Ici est jaillie l'idée de cultiver non plus des virus, mais des cellules sur les tissus. Rappelons les travaux de Carrel qui, ici, peut être considéré comme un précurseur. Carrel avait cultivé, entre autres, un cœur de poulet et était arrivé à le maintenir en

vie, à obtenir qu'il continue à battre bien au-delà du temps qu'eût vécu le poulet dont il provenait.

Ces travaux ont été repris, l'on a cultivé des cellules, provenant d'organismes animaux sur des fragments de tissu et l'on a obtenu des résultats du plus haut intérêt et passablement imprévus. Une cellule cultivée sur un fragment de tissu peut continuer à vivre, mais elle prend des caractères particuliers: d'une part, elle acquiert le pouvoir de se multiplier, de proliférer plus ou moins indéfiniment, semble-t-il; d'autre part, elle perd ses caractères différentiels. Qu'il s'agisse à l'origine d'une cellule rénale, hépatique, autre, bientôt elle devient semblable à toutes les autres, mais continue de se multiplier. Or, ces caractères sont, sinon identiques, du moins très voisins de ceux de la cellule cancéreuse.

A la conférence genevoise de la poliomyélite, on a posé la question: Une cellule cultivée sur tissu devient-elle « maligne »? Ces travaux sont extrêmement récents, nous ne connaissons pas encore la réponse définitive à cette question, mais il semble bien que l'on puisse dire à peu près ceci: « Une cellule cultivée sur tissu prend des caractères très particuliers qui ne sont plus ceux de la cellule normale, mais qui ressemblent fort à ceux de la cellule cancéreuse sans leur être non plus tout à fait identiques.

Il fallait, nous semble-t-il, signaler la voie de travail qui s'ouvre ainsi et souligner, une fois de plus, cette vérité, d'évidence, que tout se tient, que, de manière parfaitement imprévue, en travaillant sur la poliomyélite, sur les virus, on a ouvert une nouvelle voie, une nouvelle tranchée d'attaque pour le siège de la forteresse cancer.

Ces explications sur les virus nous paraissent nécessaires pour mieux comprendre le problème de la poliomyélite: dans un prochain article nous reviendrons sur cette maladie et sur le problème des divers vaccins.

LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE (II)

Par M. B. DE ROUGE, secrétaire général de la Ligue

Plus meurtrières que la guerre, aussi meurtrières que les plus grands désastres, sont les maladies, les épidémies et l'absence d'hygiène. C'est là un des problèmes humanitaires les plus importants qui a inspiré les fondateurs de la Ligue. Actuellement, par son bureau médico-social, conseillé et assisté par une dizaine d'experts désignés par les sociétés nationales et faisant partie du Comité consultatif, la Ligue contribue à l'organisation des services médico-sociaux des sociétés nationales: hôpitaux, dispensaires, policliniques, services de consultations, de transfusion sanguine, etc. Elle effectue des études sur les problèmes que pose aux sociétés nationales la lutte contre les fléaux sociaux, la lutte contre la tuberculose, le cancer, la poliomyélite, le paludisme, les maladies infectieuses ou vénériennes. Elle sert de trait d'union entre les sociétés nationales et les grandes institutions internationales d'hygiène, comme l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union internationale contre la tuberculose, la Société inter-

nationale de transfusion sanguine. La Ligue a également toujours compté parmi ses préoccupations premières, l'enseignement populaire de l'hygiène, principalement parmi les enfants, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

On sait le nombre important des accidents qui se produisent chaque jour, notamment des accidents de la circulation et du travail. Dans ce domaine aussi, la Ligue aide les sociétés de la Croix-Rouge à organiser les services de premiers secours, elle leur apporte son assistance pour le recrutement, l'instruction et l'entraînement de secouristes au samaritains, pour l'établissement de postes de secours et l'organisation de dépôts et matériel sanitaire.

Le maintien de la santé et le développement du bien-être de la population posent aussi de nombreux problèmes auxquels les sociétés de la Croix-Rouge s'intéressent de plus en plus et pour lesquels la Ligue s'efforce de fournir le même service d'information et

d'orientation qu'elle leur offre dans d'autres domaines de leurs activités: demandes de recherches et de nouvelles, regroupements des familles, assistance aux vieillards, à la mère et à l'enfant, aux enfants arriérés, assistance aux aveugles et aux sourds-muets, lutte contre l'alcoolisme.

Secours en cas de catastrophes et appels internationaux

Il n'est guère d'années où le monde n'ait été frappé par une catastrophe: inondations, tremblements de terre, typhons, éruptions volcaniques. Chaque fois ce sont des régions entières sur un point ou un autre du

Ligue vient à son aide en suscitant l'assistance des autres sociétés et en coordonnant leurs actions de secours. En cette matière, on imagine combien la rapidité est une des conditions indispensables pour un secours efficace. Sur la demande des sociétés des pays éprouvés, les appels de la Ligue sont lancés le plus souvent par télégramme. Le transport rapide des secours est tout aussi important, et de véritables ponts aériens, en particulier, ont été organisés — treize de 1953 à 1957, comprenant quelque 51 avions.

De nombreux gouvernements ont également accordé de grandes facilités pour les envois de la Croix-Rouge;



En Thaïlande, des cours de premiers soins pour les juniors.

globe qui sont dévastées et dont la population se trouve subitement sans abri ni moyen d'existence.

Dans les six mois qui suivirent sa fondation, la Ligue organisait déjà sa première action de secours de grande envergure: en automne 1919, en effet, une commission médicale fut envoyée en Pologne sur la demande du gouvernement qui venait de s'y constituer, avec le mandat de coordonner la lutte contre le typhus et autres maladies épidémiques qui se propageaient à travers l'Europe en direction de l'Ouest.

Depuis 1949, la Ligue a lancé 52 appels d'urgence, dont 45 demandant des secours pour les victimes de catastrophes naturelles survenues dans vingt-cinq pays situés dans toutes les parties du monde et sept appels en faveur des réfugiés et victimes de la guerre de sept pays: sept appels en faveur de l'Inde, cinq pour la Grèce, quatre pour la Turquie, trois pour le Liban, l'Italie, la Yougoslavie, deux en faveur de Haïti et du Pakistan, etc.

Lorsqu'un pays est ainsi frappé et que sa société de Croix-Rouge se trouve dans une situation qui dépasse ses propres ressources et ses possibilités d'action, la

exemption des droits de douane, gratuité totale des frais de transports par chemin de fer, bateau ou avion utilisé par la Ligue.

Un seul chiffre dira l'importance des secours internationaux fournis par la Croix-Rouge de 1947 à 1957: leur valeur atteint 400 millions de francs.

*

Formation et recrutement du personnel infirmier

Pour soigner les malades et les blessés, un personnel infirmier est indispensable. Or, l'insuffisance numérique de ce personnel est malheureusement générale dans le monde et constitue un des principaux problèmes qui se posent à la Croix-Rouge.

Sur ce plan, l'action de la Ligue s'exerce dans trois domaines: le relèvement du niveau professionnel et l'amélioration de la situation morale et matérielle des infirmières; la création et l'organisation d'écoles d'infirmières, la formation d'auxiliaires, d'aides infirmières qui assistent les infirmières diplômées et permettent de libérer celles-ci des tâches qui n'exigent pas des connaissances professionnelles aussi complètes. Dans

le même but, une campagne intensive de diffusion de l'enseignement des soins au foyer a été organisée par la Ligue; lancée avec succès en Europe, elle s'est étendue à l'Amérique latine et au Moyen-Orient. Pour orienter ses activités dans le domaine des soins infirmiers, la Ligue s'est assurée la collaboration d'infirmières particulièrement qualifiées qui se réunissent en un Comité consultatif chargé d'étudier les questions d'actualité et de présenter des recommandations.

*

Importance de la Croix-Rouge de la Jeunesse

La Ligue a été à la base du mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse qui existe aujourd'hui dans 69 pays et réunit quelque 45 millions de membres. Elle a joué un rôle prépondérant dans sa fondation et son organisation en faisant comprendre aux sociétés nationales non seulement que les jeunes pouvaient rendre de grands services à la Croix-Rouge, mais encore qu'il s'agissait de préparer la Croix-Rouge de l'avenir.

Les jeunes qui font partie des sections nationales exercent volontairement leurs activités dans le cadre de l'école et plus particulièrement dans les trois domaines suivants: protection de la santé et de la vie, entraide, amitié internationale.

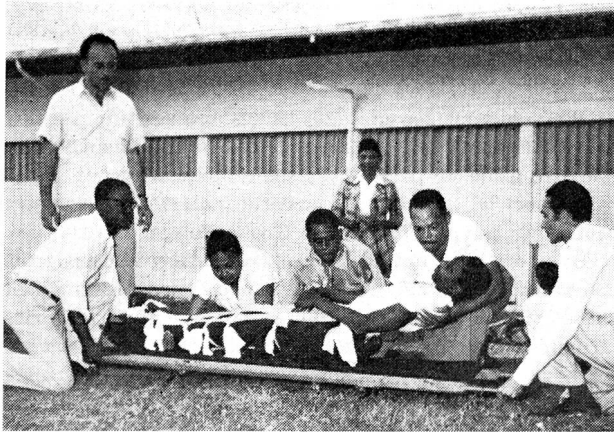
La Ligue contribue à étendre le mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse à tous les pays en favorisant la création de nouvelles sections nationales: assiste les sections dans leur développement, stimule les échanges internationaux de correspondance inter-scolaire et ceux du programme d'art scolaire. Elle favorise les échanges de visites internationales entre Juniors. Depuis plusieurs années, la Ligue a pu obtenir de l'U.N.E.S.C.O. des bourses de voyage qui ont permis à de jeunes dirigeants de la Croix-Rouge de la Jeunesse de se rendre à l'étranger où ils ont fait des visites d'études dont les résultats ont été particulièrement satisfaisants. Elle participe enfin à l'organisation de centres d'études internationaux qui ont lieu chaque année dans diverses parties du monde et auxquels prennent part un certain nombre de représentants des sections de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

*

PROBLEMES INTERNATIONAUX CONSECUTIFS A LA GUERRE

Les réfugiés

La seconde catégorie des problèmes qui se posent à la Croix-Rouge sur le plan international comprend



En Haïti, exercices de premiers soins et de samaritains.

ceux qu'ont fait naître la seconde guerre mondiale et ses conséquences ainsi que les divisions que connaît le monde d'aujourd'hui, problèmes que l'on voudrait croire temporaires, s'ils n'en étaient qui ne paraissent hélas presque permanents.

Malgré tous les efforts entrepris, les plus divers et les plus généreux, tant de la part des gouvernements que de l'initiative privée, des millions de réfugiés existent encore dans le monde, n'ayant aucun espoir de retourner dans leur patrie et menant une vie précaire. Plus de dix ans après la fin de la seconde guerre mondiale, le problème subsiste et se renouvelle chaque jour. Par son étendue, il dépasse certes les possibilités de la Croix-Rouge, mais celle-ci s'est dès le début, efforcée de venir en aide aux réfugiés et de contribuer à couvrir, dans toute la mesure du possible, leurs besoins essentiels.

Aide à la Corée et au Viet-Nam

En 1949 et 1950, à la demande des Nations Unies, en collaboration avec 220 médecins, infirmières, assistants sociaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge appartenant à 21 nationalités différentes, la Ligue distribua pendant seize mois, à 300 000 réfugiés arabes de Palestine et avec l'aide financière des Nations Unies, des vivres, médicaments et autres secours dont la valeur s'est élevée à plus de 13 millions de dollars auxquels vinrent s'ajouter les dons provenant de la Croix-Rouge et de diverses organisations non-gouvernementales.

De 1950 à 1952, la Ligue a coordonné l'œuvre de secours entreprise par les sociétés nationales en faveur de la population civile de Corée: des secours d'une valeur de 5 millions de dollars ont été fournis par 31 sociétés nationales. A la demande des Nations Unies, elle a recruté parmi les sociétés nationales neuf équipes médico-sociales qui ont déployé leurs efforts en Corée. En décembre 1952, au moment où étaient rompus les pourparlers d'armistice entre les parties en présence en Corée, le Comité exécutif de la Ligue, réuni à Genève, les exhorta « à prendre dans un mouvement de bonne volonté des mesures immédiates afin de donner effet aux Conventions de Genève, en assurant la rapatriement des prisonniers blessés ou malades ». C'est sur la base de cet appel qu'en février 1953, le commandant en chef des forces des Nations Unies en Corée s'adressa aux commandements nord-coréen et chinois pour les inviter à rouvrir les négociations qui aboutirent rapidement au rapatriement général et à la conclusion de l'armistice.

En septembre 1954, la Ligue lança en faveur des réfugiés qui affluaient alors dans le Sud-Vietnam, un appel auquel 23 sociétés répondirent en envoyant des secours évalués à plus de 1 300 000 francs.

Regroupements familiaux et rapatriements

A plusieurs reprises, le Conseil des Gouverneurs de la Ligue a invité les sociétés à favoriser dans toute la mesure du possible le rapatriement des personnes séparées de leurs familles ou de leur patrie depuis la deuxième guerre mondiale et les événements qui l'ont suivie. C'est ainsi que la Ligue a facilité par ses démarches, ses interventions et ses efforts, notamment le rapatriement d'enfants et d'adultes grecs se trouvant en Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie et

Yougoslavie ainsi que le rapatriement de Chine de 30 000 ressortissants japonais.

Le drame hongrois

L'on connaît enfin le rôle que la Ligue a joué et joue encore à la suite des événements qui, à la fin du mois d'octobre dernier, amenèrent en Hongrie de graves bouleversements sur le plan intérieur, provoquant un vaste exode de population.

Des réfugiés de tout âge, de toutes conditions, hommes, femmes et enfants, dont le nombre a atteint 170 000, quittèrent leur patrie, leurs familles, leurs biens et gagnèrent le territoire autrichien.

Tandis que le Comité international de la Croix-Rouge, en sa qualité d'intermédiaire neutre, organisait les secours à la population civile hongroise à l'intérieur de ce pays, la Ligue, en sa qualité de fédération uni-

prochain. Des accords ont également été conclus avec le Gouvernement yougoslave et le Haut-Commissariat pour les Réfugiés en faveur des quelque 18 000 réfugiés hongrois ayant pénétré en Yougoslavie et dont s'occupe la Croix-Rouge yougoslave qui bénéficie également de l'aide de la Ligue et des sociétés sœurs.

Depuis le début des opérations, l'élan généreux des populations apportant leurs contributions aux sociétés nationales, flot incessant provenant de toutes les parties du monde, ne s'est pas ralenti.

Cinquante-sept sociétés nationales de la Croix-Rouge ont envoyé des secours tant à Vienne qu'à Budapest, dont la valeur représente plus de 162 millions de francs. Devant de tels chiffres, on peut affirmer que l'action d'urgence menée par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue en faveur de la population et des réfugiés hongrois, représente la plus vaste action



La Ligue dans le monde: introduction de cours de soins au foyer en Yougoslavie.

verselle de la Croix-Rouge, prenait en main l'action de secours aux réfugiés hongrois en Autriche. Grâce à la générosité des sociétés nationales et à l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, la Ligue put prendre en charge 35 000 réfugiés, puis à partir du 1er mars de cette année, 40 camps pouvant en abriter 50 000 ce qui représentait à ce moment les 60 % de la totalité des réfugiés hongrois encore en Autriche.

Pour mener à bien son œuvre en faveur des réfugiés hongrois, la Ligue bénéficie, comme lors de l'action au Moyen-Orient, du concours d'un personnel spécialisé mis à sa disposition par 13 sociétés nationales de la Croix-Rouge, des équipes, de sept à neuf personnes chacune, déploient leur activité dans les 30 camps de réfugiés dont la Ligue assume encore la responsabilité.

Selon les accords conclus avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement autrichien, il est prévu que l'action de la Ligue, dans sa forme actuelle tout au moins, prendra fin le 30 juin

collective de solidarité internationale mise en œuvre au cours de ces dix dernières années.

*

Telles sont, évoquées à grands traits, quelques idées générales sur les origines de la Ligue, les principes qui la régissent et quelques-unes de ses activités présentes. Jour après jour, la Ligue ne cesse de resserrer entre ses membres et par eux, entre les nations, une compréhension et une entraide fraternelles. C'est là sa contribution à la solution de ce qui demeure le premier problème humanitaire, celui du maintien de la paix, de la véritable paix qui s'édifie dans le cœur et l'esprit de chaque homme et doit être inlassablement protégée.

Dès les premières années de son existence, la Ligue a trouvé en la Croix-Rouge suisse une de ses sociétés les plus fidèlement attachée, comme en témoigne, en particulier, l'aide précieuse et constante qu'elle a apportée à la Fédération depuis son installation à Genève.